

VENT d'OUEST

*Vous souhaitez une joyeuse année 2019
(et vu les perspectives ... cela ne sera pas de trop)*



Le 16 janvier 2019 se tenait un Comité Technique Local consacré à la généralisation du télétravail et à la mission de contrôle fiscal. L'après-midi était consacré aux suppressions d'emplois à la DIRCOFI Centre-Ouest : 1B et 2C. La CGT a refusé de se présenter au CTL sur ce point. Un deuxième CTL aura lieu sur les suppressions d'emplois, nous y reviendrons dans un prochain compte rendu.

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Directeur,

En fin d'année, vous avez souhaité aux agents de la DIRCOFI Centre-Ouest une très belle année 2019 et une excellente santé. A notre tour, nous vous souhaitons, ainsi qu'à l'ensemble des agents de notre Direction, une très belle année 2019. Faisons le vœu qu'elle se traduise par le dégel du point d'indice et une attention toujours soutenue aux conditions d'exercice de nos missions.

Aujourd'hui se déroule la première réunion du Comité Technique Local faisant suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre dernier.

L'analyse de la participation à ce scrutin électronique permet de constater, tout d'abord, une chute du corps électoral au niveau des 3 versants de la Fonction Publique, y compris au rebours de certaines idées ressassées, dans la Fonction Publique Territoriale. Ensuite, au niveau de notre ministère : 139 866 inscrits au CTM en 2018 contre 149 778 en 2014, soit près de 10 000 agents en moins. Ainsi, depuis 4 ans nos concitoyens ont pu constater l'efficacité de cette politique notamment en terme de sécurité alimentaire ! (Cf. scandale du lait infantile).

A la DIRCOFI Centre-Ouest, suite aux réorganisations, il est difficile de comparer. Nous constatons cependant une baisse importante de la participation qui se situe en 2018 à 76 % contre 92 % en 2014 pour la seule DIRCOFI Ouest et 78 % sur la DIRCOFI Centre qui ne comptait alors qu'une seule liste.

Sur les résultats, avec 80 inscrits en moins et 107 votes exprimés en moins par rapport aux anciennes directions, la CGT parvient à progresser en voix au niveau du CTL. Ce résultat nous

encourage dans notre volonté de défendre les agents, de remonter toutes les difficultés dont ils nous font part et de rendre compte régulièrement de nos interventions.

L'ordre du jour de ce CTL comprend notamment l'évolution de la mission de contrôle fiscal avec les nouvelles orientations du contrôle en matière d'indicateurs et de calcul des objectifs, ainsi que les lois récentes relatives au contrôle fiscal : la loi du 10/08/2018 dite ESSOC (un Etat au Service d'une Société de confiance) et la loi du 23/10/2018 relative à la lutte contre la fraude fiscale.

Ces évolutions législatives, qui vont impacter fortement l'activité du contrôle fiscal en 2019, interviennent après l'annonce du Directeur Général, durant l'été dernier, de 2130 nouvelles suppressions d'emplois à la DGFIP en 2019 ainsi que celle du gouvernement de 10 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires d'Etat en 2020. La cour des comptes revendique même 30 000 suppressions d'emplois à la DGFIP d'ici 2022.

Sur la période 2010 à 2019, ce sont ainsi plus de 21 000 emplois qui auront été supprimés à la DGFIP.

L'examen des chiffres des dernières années atteste que les résultats du contrôle fiscal sont en berne. En effet, en 2017, pour la 3^{ème} année consécutive, les résultats du contrôle sont à la baisse :

- les droits notifiés sont passés de 16,121 milliards d'euros en 2015 à 15,292 milliards en 2016 et à 13,981 milliards en 2017;
- de même le nombre de vérifications de comptabilité est passé de 46 266 en 2015 à 45 314

en 2016 et seulement 44 287 en 2017 soit une baisse de près de 2 000 contrôles en 2 ans.

Nous reviendrons en cours de séance sur les divers points à l'ordre du jour du CTL.

Mais nous souhaitons intervenir plus particulièrement sur les orientations du contrôle fiscal pour 2019 exposées dans la note ministérielle du 14/11/2018. Nous vous confirmons que l'évolution des indicateurs en 2018 a suscité beaucoup d'incompréhensions dans les brigades, incompréhensions liées notamment à des disparités de traitement entre les brigades de la DIRCOFI Centre-Ouest.

Ces disparités sont accentuées par la disparition intervenue en septembre 2017 de l'Ex-DIRCOFI Centre et son intégration dans la nouvelle DIRCOFI Centre-Ouest ainsi que par la diversification de plus en plus importante des modalités de vérification (Vérification générale, Vérification Ponctuelle ou Ciblée ou encore examen de Comptabilité).

C'est pourquoi nous serons très vigilants cette année encore sur le calcul des objectifs qui seront fixés prochainement aux brigades.

Compte-Rendu des Débats

Télétravail : la CGT prend acte avec satisfaction de la prise en compte de l'ensemble de ses remarques relatives aux avantages liés au télétravail. Dans sa nouvelle rédaction, le document ne présente plus d'ambiguïté pouvant laisser penser que les agents non-télé-travailleurs travailleraient moins bien. Avec le déploiement au 1^{er} janvier 2019, ce sont maintenant 26 collègues qui sont au télétravail.

Vote sur la généralisation : vote POUR unanime des OS.

Objectifs : La Direction rappelle les critères qui permettent de fixer le nombre de dossiers par brigade : l'objectif fixé à la Dircofi Centre-Ouest par la Centrale est réparti entre brigade en fonction des effectifs réels (prenant en compte les arrêts maladies, les congés maternité, l'activité syndicale, les ACL, les formations de plus de 15 jours et les temps-partiel). **Nouveauté 2019** : le nombre de dossiers était limité à 105 par brigade, cette limite disparaît. Cela signifie que dans les brigades de plus de 9 vérificateurs, il y aura plus de dossiers à faire. Par voie de conséquence, nous en déduisons qu'il y aura moins de dossiers à rendre dans les « petites » brigades puisque ce que ne pouvaient pas faire les grosses brigades en raison du plafonnement, était réparti immanquablement sur ces petites brigades. En revanche, l'ensemble des OS s'est inquiété de la charge de travail supplémentaire pour les chefs de brigade des grosses équipes. Nous avons bien noté que la Direction s'est engagée à tenir

compte, pour ces derniers, de cette sur-charge de travail.

La CGT constate que la note de service du 14 novembre 2018 fait le lien entre la difficulté à mettre en œuvre certains indicateurs (CF-42, CF-45 CF-46) et les listes MRV. En effet, difficile d'exiger en même temps des CSP avec des suites positives et une ouverture systématique de CSP pour les dossiers des listes MRV. Cela semble si difficile que même Bercy en prend acte puisque ses ambitions affichées en terme de programmation issue des listes MRV sont ramenées de 40 à 25 % pour 2019.

Loi ESSOC « Etat au Service d'une Société de Confiance » :

De nombreuses interrogations sur la mise en œuvre de cette loi restent de mise alors que nous attendons toujours une note de la Centrale.

Le point qui nous paraît vraiment le plus dangereux pour les vérificateurs est la mise en œuvre de la garantie fiscale pour tous les points visés dans l'avis de vérification .

Cette mesure concerne les avis de vérification adressés à début 2019 mais aussi ceux envoyés en décembre 2018 .

De même la mise en œuvre du rescrit contrôle risque d'être très gênante avec une prise de position formelle avant la rectification pour tous les points examinés durant la vérification

Loi du 23/10/2018 sur la lutte contre la fraude fiscale » :

La mise en place d'une saisine systématique du procureur de la république pour les dossiers avec des droits supérieurs à 100 000 € nécessite une importante réorganisation au niveau du visa effectué par la division de l'animation .

Elle nécessite aussi la mise en place d'un signalement par les brigade et d'un pré-visa pour les dossiers avec des droits supérieurs à 100 000 € .

Bref , il y aura lieu de mettre en place des liaisons rapides entre les brigades et la direction afin de ne pas bloquer l'avancement des dossiers .

De nombreuses interrogations sur la mise en œuvre de cette loi restent de mise alors que

nous attendons toujours une circulaire de la Centrale sur la procédure pénale.

A la question de la CGT relative au nombre de dossiers concernés par le pré-visa avec le nouveau seuil à 100 000 €, il n'y a pas de réponse précise : difficile donc d'évaluer la nouvelle charge de travail pour les équipes de l'Animation. Difficile de faire, comme la Direction le prévoit, un distinguo entre un pré-visa et un simple signalement. En effet, comment imaginer qu'un simple signalement ne fasse pas l'objet d'une relecture attentive de la part de l'Animation ?

Information de dernière minute : la note sur la mise en œuvre de la garantie fiscale est enfin sortie ! Nous nous réservons quelques jours pour en faire une juste analyse...

Notre analyse des élections en un seul mot : **MERCI**

Suite à la réorganisation des Dircofi et la création de la Dircofi Centre-Ouest avec des parties de deux anciennes directions, il est difficile de comparer les résultats des élections de 2018 à ceux de 2014. Par ailleurs, nous ne disposons toujours pas (les aurons-nous seulement un jour ? Rien n'est moins sûr) des votes pour les CAPN par Direction. Ci-contre, vous trouverez le résultat pour le CTL, sans doute le plus parlant puisque le seul pour lequel tous les agents peuvent voter. Alors que la perte des régions de Basse Normandie et d'Auvergne entraîne une forte baisse du nombre d'inscrits (en plus des suppressions d'emplois !), la CGT gagne quelques voix. Ce résultat nous encourage pour continuer à **défendre** sans concession, pour **proposer** autant que possible et surtout pour **rendre compte** de toutes nos interventions

	OUEST 2014	CENTRE 2014	CENTRE OUEST 2018	Variation
Inscrits	273	142	335	- 80
Exprimés	253	111	257	- 107
CGT	62	-	68	+ 6
Solidaires	125	111	137	- 99
CFDT	66	-	52	- 14

Les élus CGT :

CTL : Michel MAGREZ ([titulaire](#)), Jérôme DESBROUSSES ([suppléant](#)).

CAPL inspecteurs : Isabelle DUCHEMIN ([titulaire](#)), Francis RIBOULET ([suppléant](#)).

CAPL agents : Françoise LAGUEYRIE ([titulaire](#)), Jean RASQUIER ([suppléant](#)).

La délégation CGT était composée d'Isabelle DUCHEMIN, Michel MAGREZ et Jérôme DESBROUSSES. Pour toute précision complémentaire n'hésitez pas à les contacter.

Lors du prochain CTL, la CGT comme à son habitude portera en points divers tous les problèmes quotidiens rencontrés par les agents. Dès maintenant, faites nous remonter vos «coups de gueule», vos difficultés, vos interrogations, sans oublier vos propositions !

Ce compte rendu vous a intéressé ? La Charte informatique ne nous permet pas de le diffuser par mel sans votre accord. Pour recevoir nos prochaines informations par mel, contactez-nous à l'adresse suivante : cgt.dircofi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr ou remettez le bulletin ci-dessous à l'un de nos militants